

Paul MOLAC  
Député du Morbihan  
Conseiller Régional de Bretagne

Madame Sophie Cluzel, Secrétaire d'État  
auprès du Premier ministre chargée des  
Personnes handicapées

Monsieur Olivier de Cadeville  
Directeur de l'ARS Bretagne

Monsieur François Goulard,  
Président du Conseil départemental  
du Morbihan

Ploërmel, le 02 juillet 2018,

Objet : - Manque de places adaptées en établissement pour adultes en situation de handicap et ses conséquences directes sur l'accueil des jeunes enfants handicapés.

Madame la Secrétaire d'Etat,  
Monsieur le Directeur,  
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le manque de places adaptées en établissement pour adultes en situation d'handicap et ses conséquences directes sur l'accueil des jeunes enfants handicapés en structures spécialisées en région Bretagne, et plus particulièrement en Morbihan.

En effet, je suis très régulièrement interpellé par des familles du territoire sur les difficultés à obtenir à obtenir une place au sein d'un établissement adapté en mesure de pouvoir accueillir leurs enfants en situation d'handicap.

Le constat est très souvent le même : les jeunes adultes en situation de handicap, bénéficiant de l'amendement Creton qui, en 1989, a modifié l'article 6 de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975, restent dans les Instituts médicaux éducatifs faute d'obtenir une place en Foyer d'accueil médicalisé (FAM), en Maison d'accueil spécialisée (MAS), ou en Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT). Cette situation pénalise directement les jeunes enfants en situation d'handicap qui, souhaitant intégrer un établissement spécialisé, se retrouvent de longs mois voire des années sur listes d'attente. Au mieux, ces derniers sont scolarisés dans le milieu « ordinaire », sinon ils se retrouvent à domicile, sans réelle solution.

Un tel contexte favorise la précarité au sein des foyers touchés par le handicap car, privés de réponses éducatives adaptées, de nombreux parents sont contraints à renoncer partiellement ou totalement à leur activité professionnelle pour palier l'absence de prise en charge. Cela les conduit bien souvent, en se privant de ressources extérieures, à connaître des difficultés financières, venant s'ajouter à

Paul MOLAC  
Député du Morbihan  
Conseiller Régional de Bretagne

celles directement liées au handicap de leur enfant qui nécessite bien souvent des soins paramédicaux non pris en charge par la Sécurité sociale.

Prenons un exemple concret : celui de la petite Camille XXXXXXX, polyhandicapée de 6 ans résidant à XXXXXXX en Morbihan. Ses parents, après avoir obtenu l'accord, d'abord en juin 2016, puis en juin 2017 et tout dernièrement en avril 2018, de la commission des droits et de l'autonomie de la Maison départementale de l'autonomie du Morbihan pour une prise en charge médico-sociale, attendent qu'une place se libère à l'IME « Les enfants de Kervihan » de Bréhan.

Le nom de leur fille est sur la liste d'attente de cet établissement depuis novembre 2016. Malheureusement, malgré des contacts réguliers avec la structure depuis, la direction les informe ne pas pouvoir répondre favorablement dans l'immédiat à leur demande, la structure étant tout simplement saturée.

Dans l'attente, la petite Camille est donc scolarisée en milieu ordinaire, à l'école XXXXXX de XXXXXX, où son intégration et sa prise en charge éducative ont largement atteint leurs limites.

Suite à l'une de mes interpellations, Monsieur Louis Guillemot, président de l'association « Kervihan », qui assure la gestion de plusieurs structures d'accueil dont l'IME de Bréhan, m'a récemment contacté afin de m'expliquer les difficultés rencontrées par ses établissements et donc les raisons d'une si longue attente. Sur les 150 places d'IME, censée accueillir en priorité les enfants handicapés, que l'association propose en Morbihan, 38 sont actuellement occupées par de jeunes adultes en âge d'intégrer des structures leur étant adaptées. Ce chiffre, en augmentation constante, passera, selon leurs prévisions, à 52 en 2019, 71 en 2020, 81 en 2021 et 101 en 2022. A cette date, si rien n'est fait pour accueillir les jeunes adultes en situation d'handicap, ils représenteront deux tiers des résidents des IME de Kervihan.

Ces chiffres prouvent à eux seuls qu'il est temps d'agir. Si les moyens dévolus à la création de places et d'établissements à destinations de jeunes adultes handicapés n'augmentent pas de manière conséquente, il est clair que la situation, déjà alarmante, atteindra un niveau de tension intolérable.

En vous remerciant, et dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir, Madame la Secrétaire d'Etat, Monsieur le Directeur et Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Paul MOLAC

